

DEP	INSEE	ANNEE	N°
60	500	2025	82

COMMUNE

EXTRAIT DU REGISTRE

LE PLESSIS BELLEVILLE
8, Place de l'Eglise
60330 LE PLESSIS BELLEVILLE

DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025

Nombre de membres

En exercice : 21

Présents : 11

Votants : 15

Le trois Décembre 2025 à 19 h 30

le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. SMAGUINE Dominique.

Date de convocation :

27.11.2025

Date d'affichage :

27.11.2025

PRESENTS : SMAGUINE Dominique, DUVILLIER Benoît Dominique, WILLET Catherine, THIMOTHE Ketty, MARTIN Philippe, BOUHOURS LOUEDEC Klervi, ALEXANDRE Valérie, LHOMME Louisette, ESPOSITO Laetitia, TONIAL Sylvie, LUKUNGA Joseph.

ABSENTS EXCUSES :

Monsieur TRABELSI Daniel qui a donné pouvoir à Madame WILLET

Monsieur ADOUENI Léon qui a donné pouvoir à Madame THIMOTHE Ketty

Madame SAUVAT Sandrine qui a donné pouvoir à Monsieur SMAGUINE Dominique

Monsieur GOMIS Pierre qui a donné pouvoir à Madame BOUHOURS LOUEDEC

Madame MASSAU Fatima qui a donné pouvoir à Madame TONIAL Sylvie

Madame POUSSON Fanny qui a donné pouvoir à Madame ESPOSITO Laetitia

Monsieur ROBERT Bruno

Madame ZITO Josette

Madame BOULE Annie

Monsieur BOSCHARD Frédéric

Secrétaire de Séance : Monsieur Benoit-Dominique DUVILLIER

Objet. : Délégation de signature à un membre du Conseil Municipal pour délivrer une autorisation d'urbanisme en cas d'intérressement du Maire, Déport au titre de l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L422-7 du Code de l'Urbanisme qui précise que :

« Si le Maire ou le Président de l'établissement public de coopération intercommunale est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le Conseil Municipal de la Commune ou l'organe délibérant de l'établissement public désigne un autre de ses membres pour prendre la décision ».

Accusé de réception en préfecture
060-216004945-20251211-82-2025-DE
Date de réception préfecture : 11/12/2025

Le Conseil Municipal

Monsieur le Maire est propriétaire d'une parcelle sur le territoire de la Commune, rue du Vert Buisson, figurant au cadastre sous le numéro AE 230, sur laquelle un projet immobilier est envisagé et qui a fait l'objet d'une demande de déclaration préalable n° 060 500 25 00062, déposée le 18 novembre 2025 par Madame SMAGUINE Margaret.

Il est donc nécessaire, par une délibération spéciale, de désigner un membre de l'assemblée pour statuer sur cette demande.

Au regard des éléments exposés, il est proposé au Conseil Municipal de désigner monsieur DUVILLIER Benoît Dominique aux fins de prendre les décisions relatives aux autorisations d'urbanisme se rapportant à la demande de déclaration préalable susvisé en lieu et place du Maire intéressé.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L 422-7,

Vu la demande de déclaration préalable n° 060 500 25 00062,

Considérant que Monsieur le Maire est intéressé à titre personnel au projet énoncé ci-dessus.

Après en avoir délibéré,

- Désigne Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique, aux fins de prendre les décisions relatives aux autorisations d'urbanisme se rapportant à la demande de déclaration préalable susvisé en lieu et place du Maire intéressé.
- Autorise Monsieur DUVILLIER Benoît Dominique, à signer tous les documents, courriers, arrêtés, s'y rapportant.

Adopte à l'unanimité la présente délibération

S'agissant d'une délibération intéressant sa situation personnelle, Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote ainsi que son pouvoir.

Fait et délibéré le 3 Décembre 2025 à Le Plessis Belleville
Le Maire Dominique SMAGUINE

